

Image not found or type unknown



Denonciation de contrat en période probatoire dans l'armée

Par **patflo44**, le **23/04/2009** à **14:38**

Bonjour a tous et toutes,
Mon ami, réengagé militaire depuis le 03 mars, en période probatoire de 6 mois, a donné son compte rendu pour mettre fin à son contrat le liant à l'armée. On aimerait savoir, quel est le délai à partir du moment qu'il a remis son compte rendu à son supérieur, pour quitter definitivement l'armée?
Merci de vos réponses